

LES ECHANGES CITOYENS

Le maire propose un débat sur les points pour lesquels il voudrait un consensus, mais In fine le conseil reste décideur :

Faut -il réinstaller tout ou partie des ralentisseurs (si oui, où) ?

Les ralentisseurs semblent nécessaires, nous sommes un village traversant, et il a été constaté à plusieurs reprises que les véhicules qui traversent Prato roulent plutôt à une vitesse excessive. Les ralentisseurs présents actuellement sont à retirer pour un changement vers des ralentisseurs plus efficaces. Au moins 3 sont nécessaires. Un à chaque entrée/sortie du village et un au centre. Les emplacements restent à définir. Le maire va contacter les services adéquats pour voir quelles sont les normes légales en matière de ralentisseurs, et ce qu'il sera possible d'envisager pour Prato.

Circulation dans la commune : faut-il un « rétroviseur » au niveau du virage de la petite croix, au Cullettulu ? Celui de l'embranchement de Pratu Supranu est à changer et à repositionner.

Un rétroviseur est une bonne idée, la visibilité étant compliquée à cet endroit du village. L'emplacement reste à définir.

IRVE (Infrastructure de Recharge pur Véhicules Electriques). Le préfet a demandé à la COMCOM d'établir un plan global. Pour Prato on peut discuter du nombre et du positionnement.

Après discussion et afin de ne pas supprimer de places de parking existantes, une double borne peut être installée sur le terre-plein situé au niveau du virage du cimetière. Ce point central devrait convenir à l'ensemble des villageois.

Faut-il un banc sur la Place de la Fontaine, en sacrifiant une place de parking ?

Les avis sont mitigés. L'idée est pour l'instant abandonnée. Une solution a été proposée et est envisagée pour satisfaire tout le monde. Celle-ci sera développée ultérieurement.

Utilisation de la salle au-dessus de la salle de réunion si on n'a pas de locataire désirant cette pièce : Dépôt de livres, jeux de cartes....

Un essai sera fait à partir du mois de juin. En fonction de la fréquentation du lieu et de son utilisation. Si l'essai est probant le projet sera pérennisé, sinon il sera abandonné au profit d'un coin détente/jeu à la Casetta.

En vue de finaliser la convention sur l'utilisation de la Casetta, quels tarifs appliquer aux associations, aux Pratais, pour mariages, anniversaires...autres ? Faut-il envisager la location aux « Non Pratais » ?

Il est envisagé la gratuité pour les associations du village, l'impossibilité pour les non-Pratais de louer ou d'occuper cette salle et une participation financière de 30 euros pour les Pratais souhaitant utiliser la salle pour des événements familiaux. Une caution sera demandée en amont et obligation sera faite de restituer la salle nettoyée, sinon des frais supplémentaires seront appliqués.

La mairie Peut-elle faire appel à la population ? pour des actions de terrain telles que :

- Repeindre les rambardes et portillons.
- Nettoyage du village en complément du travail de l'employé communal.
- Pour la porte de l'église : Paul et Joël se proposent de la teinter à nouveau, bénévolement.
- Pour toutes les participations, la mairie fournira le matériel nécessaire.

Les personnes présentes sont volontaires pour donner des coups de main ponctuels. Un grand nettoyage du village sera organisé avec repas en commun en fin de journée. La date sera fixée ultérieurement.

Autres sujets ?

Le chambranle des portes de l'église s'effrite et des morceaux tombent sur le parvis. Paul et Joël vont regarder quels travaux peuvent être envisagés.